



Nous soussignés habitants du hameau de
Drammeny, et de la Lieue, d'ancien du Sirey
Néant, sous la protection de M. l'Evêque, soussigné
la parois, à l'effet de faire reconnaître en règle
la chapelle du quartier de Drammeny, a été
arrêté et convenu ce qui suit.

Art. 1^{er}

Le Sieur Jean-Baptiste Dore, d'accord avec son
neveu Pierre Chausat, et la sieur Euphrasie Dore
épouse Chausat, ayant offert gratuitement du
terrain pour la reconstruction de la chapelle au
hameau du pôle, jardin, d'ancien du Sirey
à la condition seulement qu'il serait chargé des
journaux de prêtres qui feraient tous les cultes, les
habitants ont accepté avec reconnaissance, et se sont
engagés à fournir eux-mêmes dix journaux de prêtres
pour chaque ménage, s'abandonnant à donner deux francs
pour chaque journal, si on ne les faisait pas.

Art. 2^o

L'ancien Chapelle de Drammeny dans un état de vétusté
considérable, a été mise aux enchères. Le sieur Augustin Lantier
en ayant donné la somme de cent cinquante francs,
personne n'a plus contesté son offre. Tous les habitants lui
ont été remis, à la condition qu'il en la démolisse
pour, on n'en fera pas d'autre usage, qu'il la
la nouvelle soit reconstruite et consacrée au culte, et entrant
en possession, il sera tenu de payer la somme convenue.

Art. 3^o

1^o Le sieur Augustin Lantier donnera une terre

les assistants, est chargé de faire exécuter les travaux.

Fait et signé à Grammont, le 14 Xbre 1864.

Martin Jean Baptiste des Places honore Jean Baptiste
Maurand ~~et~~ ^{et} Berbez Martin Jacques
Augustin Lantand Joseph Thon

(C. O.) Pierre Bonenfant Garçon.
Jean Baptiste Douy
Bonnes, frot Pierre Warltire
Euphrasie Eon